

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N° AR_2023_2372_CC

TRAVAUX VOIRIE LIES AU BNG

DU 17 JUIN 2023

AU 19 JANVIER 2024

RUE DU VAL DE SAIRE

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du
12 octobre 2022 portant sur les délégations de
fonction et de signature attribuées aux adjoints au
Maire, aux maires délégués et aux conseillers
municipaux délégués, complété par l'arrêté
n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de la sté Colas pour le compte de
la Communauté d'Agglomération du Cotentin en
date du 22 mai 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ DU 17 JUIN 2023 AU 19 JANVIER 2024

ARTICLE 1^{er} – RUE DU VAL DE SAIRE

La rue sera barrée, dans le sens Ouest > Est, entre la place Ravenel et la rue Jean Fleury, le temps des travaux.

Une déviation sera mise en place par la sté Colas.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit et réservé à l'entreprise Colas, entre la place Ravenel et la rue Jean Fleury, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la sté Colas (9001 quai Lawton Collins 50100 Cherbourg en Cotentin), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...).

Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 6 juin 2023,

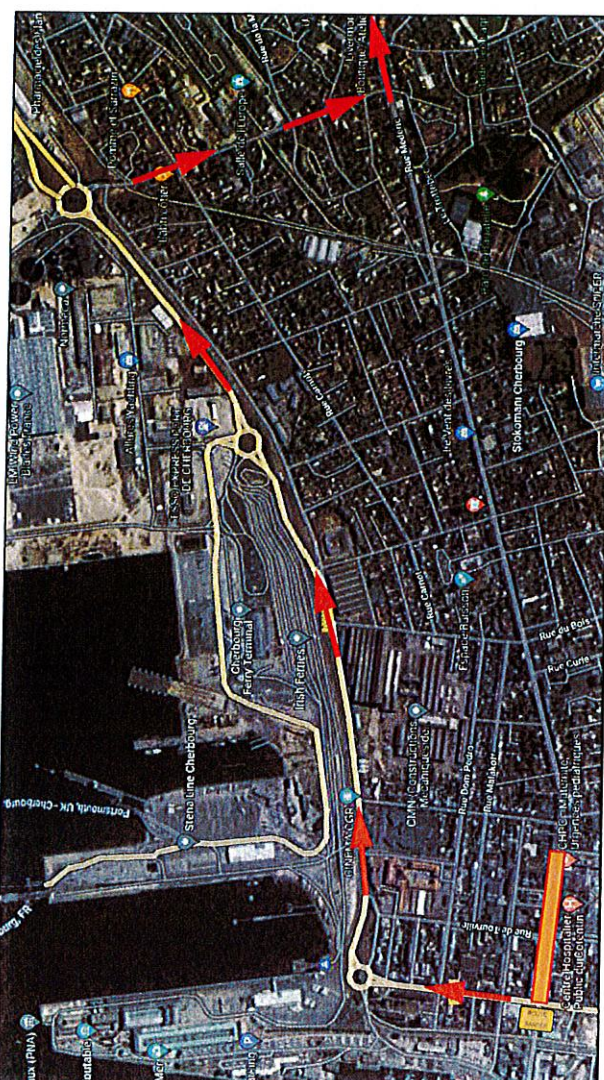
**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Pierre-François LEJEUNE

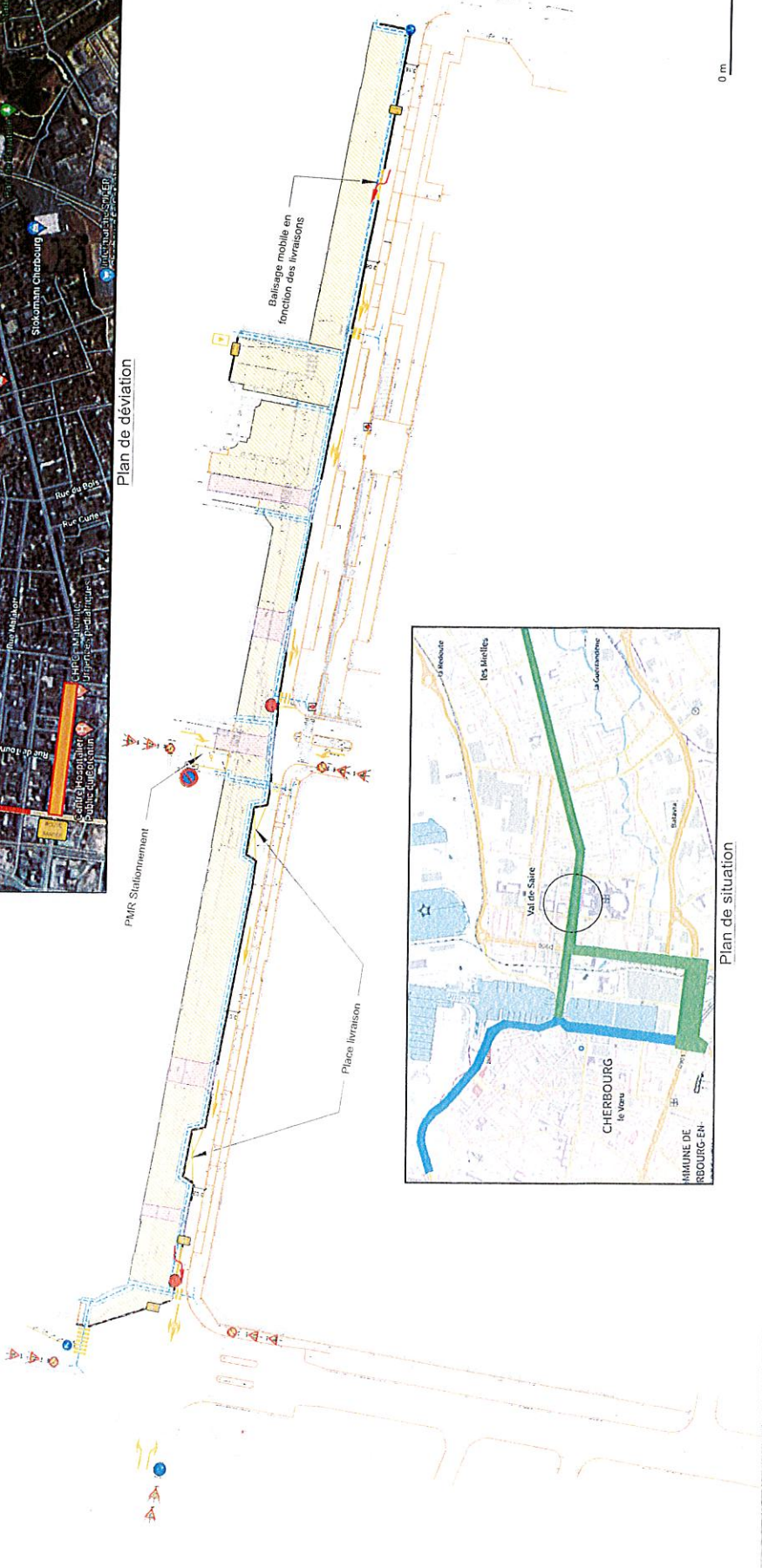




BNG-EXE-EN-3-OPC-PHA-S03-004-D
 Sous Secteur 3.3 : Station Hôpital Pasteur
 Phase n°3



Plan de déviation



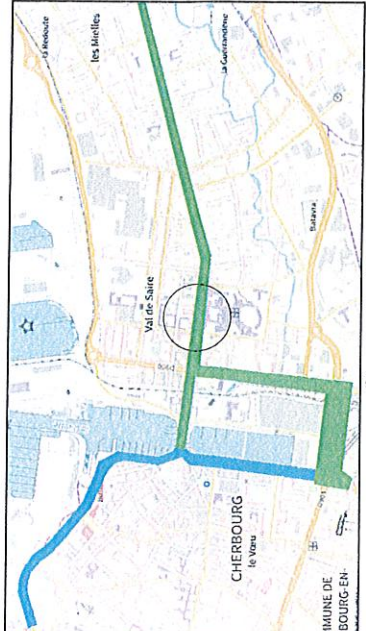
Travaux Du 09/10/2023 au 19/01/2024

Arrêté Du 03/01/2023 au 28/07/2023

Date	Modifications	Indice
08/09/2022	/	A
13/04/2023	/	B
28/04/2023	Suite au visa du 20/04/2023	C
15/05/2023	Suite au visa du 11/05/2023	D

Legende :

	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie
	Travaux de voirie



Plan de situation

